

AVECin

Assemblée culturelle du 5 avril 2003

L'assemblée s'est tenue à l'Aula du collège du Mottier au Mont-sur-Lausanne.
Elle a été présidée par Monique Capt, présidente.

1. Accueil

Monique Capt souhaite la bienvenue aux enseignantes et enseignants. Elle excuse Corinne Cornamusaz, malade et Cilette Cretton qui lui a annoncé mercredi qu'elle ne pourrait être présente aujourd'hui. Corinne Cornamusaz et Cilette Cretton devaient représenter la DGEO et répondre à nos multiples questions. Jacqueline Pellet les remplace et par sa présence représente la DGEO.

Monique Capt souhaite la bienvenue aux personnes invitées à cette assemblée:

Jacques Daniélou, président SPV

Anne Volet, représentante CYP 2

Madame Reymondin, présidente de la SVAVPYJAD

Lucia Polli, vice-présidente AVMES

Yves Froidevaux, président AVMP

Sylvie Pittet Blanchet, représentante de l'APE

Sont excusés:

Marie-Claire Gilliéron

Nicolas Ryser

Ulrich Scheidegger

M. Jacquet

F. Etter

qui n'ont pu se joindre à nous ce matin.

2. Raisons qui nous ont conduit à organiser cette assemblée

Monique Capt parle au nom du comité de l'AVECin qui désirait permettre aux membres de l'association de rencontrer la Direction Générale, que nous n'avions pas invitée à notre dernière assemblée. Nous voulons créer un espace de dialogue entre ces deux partenaires. Nous voulons aussi offrir à chacun la possibilité de poser des questions concernant l'école vaudoise. Le comité posera certaines questions qui resteront peut-être sans réponse, mais il est important que les membres de l'association connaissent les préoccupations du comité. Les sujets abordés ce matin ne traiteront pas uniquement du Cin mais toucheront l'entier de l'école obligatoire.

3. Questions

Futur statut du maître généraliste

Nous connaissons le statut des nouveaux maîtres diplômés HEP pour l'année prochaine. Une mise à niveau serait, semble-t-il, demandée aux enseignants brevetés EN.

La parole est donnée à Jacques Daniélou, président SPV, qui est le mieux placé pour nous répondre. Jacques Daniélou salue l'assemblée et se réjouit du nombre important de collègues qui se sont déplacés et sont venus nous rejoindre. Il s'étonne de l'absence des dirigeants de la DGEO.

Il répond à notre question en annonçant que le salaire du maître généraliste vaudois est le plus bas de Suisse. La DECFO (Description des Emplois et Classification des Fonctions) veut rééquilibrer les fonctions de l'Etat les unes par rapport aux autres. Les enseignants du Cin ne seront pas les seuls touchés. Il n'y a pas de fiche-emploi spécifique à notre profession (maîtresse de classe enfantine et semi-enfantine) et qu'à terme, il ne devrait y avoir qu'une seule fonction de "maître généraliste".

La tâche semble se compliquer par l'absence de cahier des charges de l'enseignant. Se pose la question du temps de travail des enseignants Cin. Une éventuelle 24^e période ou une semaine à 28 périodes sont envisageables pour un réajustement. Tout ceci ne sont que des questions, des suppositions pour lesquelles nous n'avons aucune réponse définitive. C'est la convergence d'éléments tels que le diplôme HEP et l'absence de la fiche emploi pour une même fonction (maître généraliste), qui rend la réflexion complexe. La SPV suit les dossiers et reste en lien avec le comité AVECin. Jacques Daniélou nous conseille d'avoir et de défendre une position. Rejoindre la revendication SPV: 25 périodes pour tous.

La DECFO est empêtrée car le nouveau Conseil d'Etat n'a pas la même volonté de structurer les fonctions que l'ancien Conseil d'Etat. Si ce dossier est abandonné, la SPV militera pour qu'un nouveau chantier soit ouvert et règle ce problème de classification. Tout cela semble flou pour la SPV également. Au département, les gens ont beaucoup de travail, cela explique peut-être certaines absences.

Henriette Desjardin demande quelle sera la classe de salaire des enseignants qui sortent de la HEP. Est-ce que ce sera la même que la nôtre?

Jacques Daniélou répond que la première volée de maîtres généralistes HEP (en réalité, la dernière volée EN, faisant une 3^e année sous régime HEP) sortira en juillet 2003 et en ce qui concerne leur classification, la décision est de les faire démarrer avec 2 annuités de plus, ce qui les situe entre la classe 16 et 17 au lieu de 15 pour nous.

Henriette Desjardin aimerait que nos formations soient prises en compte. Sinon il vaut mieux poser les plaques. Elle ajoute que faire une résolution SPV c'est bien, mais ne croit pas possible que coexistent deux traitements différents, HEP et ENL.

Jacques Daniélou dit vouloir attendre la sortie de ces maîtres généralistes pour constater les inégalités, les modifications à apporter, afin de revaloriser l'ensemble de la profession.

Il explique que lors de la troisième phase de négociations de la LPers, la question de la nouvelle classification sera posée. Les études sont plus longues, donc cela implique une revalorisation et une mise à niveau salariale. Il faudra aussi aborder le sujet du cahier des charges. De nouvelles responsabilités et missions sont confiées aux enseignants. Ceci justifie l'allongement et la tertiarisation des études. Mais, sur le terrain, nos collègues ont répondu à cette nouvelle donne et, de plus, ont suivi des formations continues et développent leur travail selon leurs nouvelles responsabilités. Ainsi, la revalorisation des fonctions enseignantes doit concerner l'ensemble des enseignants, qu'ils soient issus des nouveaux ou anciens instituts de formation.

Éliane Reymond demande si seuls les enseignants passeront à 28 périodes, ou est-ce que cela touchera aussi les enfants?

Jacques Daniélou semble emprunté pour répondre. Il finit par dire que c'est aux enseignants du Cin de mener cette réflexion.

Une collègue dans la salle souligne que les maîtres secondaires ont des périodes de concertation à leur horaire. Nous pourrions demander la même chose.

Monique Capt rappelle que nous avons abordé ce sujet lors de notre dernière assemblée et que le comité réfléchit encore à la meilleure solution à proposer. Les 28 périodes seraient obligatoires pour les enseignants, pas forcément pour les enfants. Elle explique brièvement les 3 scénarii présentés lors de l'assemblée de novembre 2002 (dont les tableaux peuvent être consultés dans le P.V. de cette dernière assemblée).

Jacques Daniélou relève qu'à Fribourg, les enseignantes Cin ont voulu montrer qu'elles travaillaient autant que les enseignants des classes primaires. Le Tribunal Fédéral ne les a pas suivi et a rejeté leur demande à trois contre un.

Il aborde le sujet de l'entretien d'appréciation. À ce stade (il y aura encore des négociations), quelque chose existe. Il y aura des entretiens, mais personne ne sait par qui et comment ils seront tenus. Rien n'est encore fixé. Si certains directeurs d'établissements se lancent dans des entretiens, ce serait de l'exploration "personnelle". *Jacques Daniélou* rappelle qu'ils sont mis en place pour apprécier la qualité du travail des enseignants.

Monique Capt accueille *Jacqueline Pellet* qui répondra aux questions qui suivent.

Jacqueline Pellet espère pouvoir apporter des réponses intéressantes. Le département n'a pas toutes les réponses. Elle nous parlera des points pédagogiques. Elle désire commencer le débat par la présentation de la Commission Cin.

La Commission Cin

Des commissions de disciplines pour l'entier de la scolarité ont été mises sur pied. Les groupes ont été restreints et les membres ont été choisis pour leurs compétences professionnelles. La Commission Cin regroupe six personnes: Georges Höfflin, président, Corinne Cornamusaz, Myriam Heitsch, Henriette Desjardin, Frédérique Aeschbacher, Michèle Cusinay, qui vont examiner et traiter des dossiers tels que l'harmonisation des horaires (par demi-groupes, ...) le temps de travail des enfants, la lecture au Cin (objectifs d'ordre général) et d'autres éléments qui suivront. Le canton de Genève demande l'autorisation d'utiliser l'approche vaudoise aux nouveaux moyens de maths et une analyse commune de ce moyen. La Commission rencontre aussi les associations, AVECin, ... afin d'être renseigné.

Muriel Loup demande par quel biais les enseignantes peuvent être au courant de ce qui se passe dans cette commission.

Jacqueline Pellet : par les associations, par les membres de la Commission, par la direction des établissements.

Marianne Stauffer relève que dans le dernier "Code Barre" toutes les commissions étaient présentées, sauf celle du Cin. Il lui a semblé que le Cin n'existait plus.

Jacqueline Pellet explique que la Commission Cin agit sur un ordre général. C'est pour cela qu'elle ne figurait pas dans le "Code Barre".

Harmonisation des horaires Cin-CYP

Cela ne concerne actuellement que Lausanne, mais ce problème des heures d'entrée et de sortie des classes pourrait se poser ailleurs dans le canton. Où en est-on dans ce dossier?

Jacqueline Pellet nous donne des nouvelles fraîches concernant Lausanne: M. Dyens a demandé que les horaires d'Entre-Bois soient généralisés à tout Lausanne.

Elle explique ensuite qu'il y a deux types de projets:

- organisation du temps: obligation de demander une autorisation au Département.
- organisation locale qui reste dans le cadre du réglementaire (pas de changement dans les horaires): la compétence nous revient d'organiser cela avec les autorités locales.

Si le projet donne lieu à une dérogation, le Département se réfère à l'article 77.

Les *Commissions scolaires* vont disparaître en 2004 au profit de *Conseils d'établissement* composés d'enseignants, de parents, de la direction, de politiques et de personnes "locales"). Ces Conseils d'établissement s'occuperont de l'organisation des horaires, du temps scolaire, ...

Christiane Regli: "Qui formera le Conseil d'établissement? Et qui choisira les enseignants?"

Jacqueline Pellet répond que les Conseils d'établissement comprendront un quart d'enseignants et un quart de personnes politiques. Les représentants des parents seront élus par les parents eux-mêmes. Les modalités de leur constitution ne sont pas encore fixées.

Éliane Reymond demande comment fera Lausanne ou les villes avec plusieurs établissements.

Jacqueline Pellet précise qu'il y aura un Conseil par établissement avec peut-être un organe qui gère tous ces Conseils (pour des villes telles que Lausanne, Montreux, Yverdon).

Claude Probst a besoin d'un exemple de décision que pourraient prendre ces Conseils.

Jacqueline Pellet: Ancrer l'école dans la vie locale: harmonisation des horaires, temps scolaire, transports scolaires, action-prévention, ...

Encadrement pédagogique des enseignants

La SPV (et avec elle l'AVECin) pose la question de l'encadrement des enseignants. Cela demande des personnes de référence, qui connaissent toute l'école et ont des compétences particulières pour un cycle. Ces personnes pourraient faire le lien entre la DGEO et le terrain. Elles seraient à même de valider le bon travail fait par une majorité d'enseignants et pourraient guider certaines personnes vers des pratiques différenciées. Les directeurs sont pressentis pour cette tâche. Nous savons qu'ils sont submergés par le travail administratif et n'ont pas forcément les compétences pédagogiques pour remplir cette fonction. Quant aux doyens, leur double statut en font avant tout des collègues plutôt que des supérieurs hiérarchiques.

Jacqueline Pellet approuve cette idée d'encadrement, mais il doit se faire au niveau des établissements, car la DGEO n'a pas les forces nécessaires pour encadrer 8000 enseignants. La DGEO penche pour un organe interne aux établissements. Actuellement, ce sont les directeurs qui ont la responsabilité de cette "supervision" pédagogique. Nous pouvons aller dialoguer avec l'assemblée des directeurs: l'ADESOV.

Le 25 mars, les établissements ont reçu un courrier concernant l'encadrement pédagogique au CIN et au CYP. Huit millions ont été accordés pour augmenter cet encadrement pédagogique.

Éliane Reymond demande si ces huit millions concernent aussi les enfants allophones et quel genre d'encadrement cela implique.

Jacqueline Pellet: rencontre hors temps d'école, journée pédagogique pour la préparation d'un projet pédagogique. Ces 8 millions seront répartis entre tous les établissements du canton.

Isabelle Berney-Monnier demande quelles sont les certitudes nous assurant que ces 8 millions ne seront pas utilisés pour autre chose.

Jacqueline Pellet dit que nous pouvons nous renseigner auprès de notre direction. Nous savons que cette somme existe, nous pouvons demander des comptes. Les marges de manoeuvre ont été agrandies aux établissements. Les décisions prises par la direction peuvent être discutées.

Henriette Desjardin réagit: les enseignants doivent être partenaires. Ils doivent être moins sages et revendiquer leur rôle de collaborateur. Ils ne doivent pas subir, mais agir!

Jacques Daniélou renchérit: les enseignants ont leur mot à dire. Agissez!

Mme Martin demande comment les doyens sont nommés.

Jacqueline Pellet: par le directeur.

Formation des enseignants se destinant au brevet -2 + 2

Quelle formation spécifique pour les futurs enseignants se destinant au brevet -2+2 ? L'AVECin demande à la DGEO d'enjoindre la HEP de fournir aux futurs enseignants brevet -2 +2 , formation théorique spécifique sur la connaissance du développement physique, psychique et affectif des enfants de 4 à 8 ans.

Jacqueline Pellet prend note et fera suivre.

Nouveaux moyens et formation continue

La SPV (et avec elle l'AVECin) milite pour une formation continue obligatoire lors de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement. Une partie des enseignants ont "la culture de la formation continue" et nous en sommes fiers. Notre souci est que ne s'installe pas une trop grande disparité entre les pratiques des gens qui se forment et ceux qui décident de ne pas suivre ces formations.

Jacqueline Pellet explique que la loi HEP stipule que la formation continue n'est pas obligatoire. Toutefois, pour les maths 7-9, un certain nombre de périodes doivent être suivies.

Isabelle Berney-Monnier: "On parle de moyens, puis de formation, mais si ce n'est pas obligatoire?"

Jacqueline Pellet: "Il y a le PEV."

Isabelle Berney-Monnier réagit, elle veut bien consulter le PEV, mais pour le cycle initial, on nous renvoie à un autre document. En plus, on ne sait pas que faire de ce document. Il faudrait une formation pour ce PEV.

Jacqueline Pellet ajoute qu'il faudrait que la demande d'obligation à la formation aux nouveaux moyens soit forte et soit portée par un grand nombre de personnes. Pourquoi ne pas tenter une résolution?

Plan d'Études Vaudois (PEV)

Dans le Plan d'Études Vaudois, la page concernant le cycle initial est une page blanche et nous devons nous référer aux brochures violettes et à nos "roues". Avec l'arrivée de PECARO (qui englobe le Cin dans le premier cycle, composé de deux cycles de deux ans), le PEV sera-t-il modifié?

Jacqueline Pellet précise que le projet PECARO sera déposé et mis en consultation le 5 juin prochain. Il propose des paliers d'évaluation, de mise au point qui sont fixés pour la fin de la 2^e, de la 6^e et de la 8^e. A partir de là, les cantons peuvent mettre des balises intermédiaires (à la fin de la 4^e dans le canton de Vaud). Nos Cin et CYP 1 font partie du cycle élémentaire et l'horizon de travail est la fin du CYP1, fin de 2^e année. Donc: unité de travail entre Cin et CYP1 afin que les enfants puissent répondre aux objectifs durant l'entier du cycle élémentaire.

Lecture au Cin

Jacqueline Pellet nous présente ce projet qui a débuté par une demande des associations, notamment l'AVMP. Réflexion de fond des AVMP, AVECin, HEP et DGEO autour de l'apprentissage de la lecture. Le projet sera déposé le 28 avril 2003 à Cilette Cretton et devra encore être accepté par Anne-Catherine Lyon.

Voilà dans les grandes lignes le contenu de ce projet

- Positionnement des enseignants
- "Semaine de la lecture" dans chaque établissement
- Assises de la lecture pour mettre des balises

4 . Questions de l'assemblée

Le comité arrive au bout de ses questions. Vous avez pu constater que le comité a du travail et des réflexions en vue, mais nous avons besoin de vous. De vos avis, vos questions, vos réflexions. Nous vous laissons maintenant un moment pour poser vos questions restées sans réponse.

Rachel Worrod demande que lors de notre prochaine assemblée, nous abordions le sujet du nouveau statut, du nombre de périodes par semaine, du temps de présence de qualité des enfants. *Monique Capt* revient sur le fait que nous avons déjà abordé ce sujet lors de notre dernière assemblée et que cette problématique est le cheval de bataille du comité. Des décisions seront prises.

Sylvie Pittet Blanchet, représentante des parents d'élèves, s'intéresse aux préoccupations des enseignants. Elle insiste sur le fait que les enseignants du Cin sont le premier contact que les parents ont avec l'école. Nos relations avec les parents d'élèves sont importantes car elles vont déterminer la relation des parents avec l'école pour les années qui suivent.

Anne Michaud déplore que son établissement envoie à tous les nouveaux parents d'élèves une lettre pour les informer du droit d'avancement. Ce qui signifie que des enfants nés le 29 août commencent l'école à 4 ans à peine.

Monique Capt souligne que ce droit à l'avancement figure dans la loi. Il y a quelques années, la CORECIN leur avait dit que rien ne prouvait que les enfants si jeunes n'étaient pas bien à l'école.

Jacqueline Pellet ajoute que cela fait partie d'un concordat entre les cantons qui les obligent tous à fixer la date d'entrée à l'école au 30 juin et d'accorder 4 mois de battement. Le canton de Genève accueille bien des enfants qui ont 4 ans dans les 4 mois qui suivent le 30 juin. C'est aux communes de prévenir les parents de cette possibilité. Chaque commune choisit le meilleur moyen pour le faire.

Hélène Badertscher confirme. Elle enseigne dans une commune près de Genève et accueille chaque année des enfants avancés. Cela ne la dérange pas puisqu'elle différencie au sein de sa classe. Il faudrait avertir les maîtres des classes primaires d'agir de la même manière.

Isabelle Berney-Monnier propose de faire un lien entre les associations et l'APE afin que les membres de l'APE se situent aussi face à l'avancement. Terminer sa scolarité à 15 ans, c'est jeune!

Marianne Stauffer explique que dans un village près d'Aubonne, le parascolaire fonctionne très bien et que la majorité des enfants sont retardés d'une année. N'oublions pas que nous sommes aussi des substituts de garderie. Si le parascolaire est bien organisé, les enfants ne seront pas avancés.

Monique Capt remercie les personnes présentes pour la qualité de leur écoute.

L'assemblée se termine à 11h30.